



L'actualité

Bulletin municipal d'information

Cours de Pile



L'éditorial du Maire

Réforme des collectivités territoriales : en avant pour 2013 !

Depuis la publication du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par la Préfecture en avril 2011, la vie des élus a été rythmée par de nombreuses réunions qui ont nécessité confrontation et réflexion, concertation et dialogue pour arriver au schéma, certes largement remanié, adopté au cours du mois de décembre.

Je citerai tout d'abord les propositions concernant les syndicats d'alimentation en eau potable qui consistaient purement et simplement à fusionner celui de Sigoulès avec celui d'Issigeac que j'ai l'honneur de présider. Cette proposition administrative reposait uniquement sur l'unicité pour les deux syndicats de la société fermière. Les problèmes techniques de réseau (460 km pour Issigeac), de débit, de pression, de connexion n'ont même pas été abordés par l'administration alors qu'ils constituent des difficultés majeures.

Regroupés au sein du syndicat départemental, nous avons pu obtenir que seules les fusions sur la base du volontariat seraient réalisées. Statu quo donc pour notre syndicat d'eau.

Mais le débat le plus important c'est le regroupement des trois communautés de communes : Bergerac pourpre, Dordogne-Eyraud-Lidoire et les Trois Vallées du Bergeracois dans le cadre du projet de constitution de la future communauté d'agglomération.

Ce regroupement est apparu assez évident aux élus dans une logique de territoire constitué par une ville centre qui à ce titre supporte la majeure partie des charges et des équipements, et les communes périphériques dont l'activité et le développement sont largement tributaires de la ville de Bergerac.

Le chantier qui nous attend est immense et passionnant :

- définir les compétences qui seront transférées à la communauté d'agglomération. Certaines sont évidentes et imposées par la loi : développement économique, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat et politique de la ville. D'autres sont optionnelles mais nécessitent une approche pragmatique : voirie et stationnement, politique culturelle et sportive, action sociale. Enfin certaines compétences peuvent être facultatives comme le tourisme ou l'assainissement non collectif.
- le choix des compétences sera bien entendu lié à la fiscalité locale, très différente aujourd'hui d'une communauté à l'autre.
- Autre sujet de débat et non des moindres, la gouvernance de la communauté d'agglomération non seulement en terme de leadership mais surtout en termes de représentativité des communes périphériques par rapport à Bergerac.
- Enfin autre thème de réflexion délicat à gérer, la mise en place des structures administratives et techniques et le transfert du personnel des communautés voire éventuellement des communes.

Si je fais référence à l'année 2013 dans le titre de cet éditorial, c'est que l'année prochaine sera riche en réunions afin de finaliser ce projet pour l'année qui suivra.

En attendant je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2012 avec une bonne santé et beaucoup de bonheur.

Bien cordialement à vous,

Didier CAPURON
Maire de Cours-de-Pile

Vœux de la Municipalité :

La traditionnelle présentation des vœux aura lieu à la Salle des Fêtes le :

Vendredi 06 janvier 2012 à 19 h.

A cette occasion Monsieur le Maire et son Conseil Municipal invitent les habitants de Cours de Pile à venir partager le verre de l'amitié.

LE SCoT du Bergeracois:

Les communautés de communes 'Bergerac Pourpre', 'Dordogne Eyraud Lidoire' et 'Trois Vallées du Bergeracois' ont manifesté la volonté d'élaborer ensemble un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT initié par la loi SRU du 13-12-2000).

Ce projet porté par le récent Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois (SYCoTEB) a pour objectif de déterminer les orientations et les axes d'actions en matière d'aménagement du territoire et de développement durable à l'horizon 2020-2025.

➤ Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT définit les orientations fondamentales pour le bon équilibre de son territoire. Il tend ainsi à concilier croissance et valorisation de la qualité de vie.

Les documents d'urbanisme et d'aménagement qui règlementent le territoire doivent être compatibles avec le SCoT : Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, opérations d'aménagement, Programmes Locaux de l'Habitat, etc.

➤ Quels sont les enjeux du SCoT ?

Les enjeux du SCoT impliquent une projection à dix ou quinze ans sur l'organisation de notre territoire par une gestion cohérente et dynamique planifiée par les élus.

Le SCoT détermine les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser, et les espaces naturels agricoles, assure la cohérence des politiques et des projets des collectivités qui composent son périmètre, au mieux des intérêts de tous.

➤ Qui le réalise ?

Le Comité syndical du SYCoTEB constitue l'organe délibérant. Il est composé de 45 délégués (titulaires et suppléants) élus par les conseillers communautaires des trois communautés de communes (citées plus haut).

➤ Sur quel territoire?

27 communes des trois communautés de communes, 56 232 habitants (38 389 h pour la CCBP, 11 270 h pour la CCDEL et 6 573 h pour la CCTVB) et un territoire de **47 250 hectares.**

➤ Quelles sont les étapes du SCoT ?

Le contenu du SCoT est très règlementé par des documents écrits qui doivent être révisés tous les 6 ans. Le SCoT a pour objet d'établir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). L'élaboration du dossier de SCoT comprend quatre étapes :

Phase 1 : Diagnostic, enjeux et état initial de l'environnement (8 mois),

Phase 2 : Grandes orientations – PADD et évaluation environnementale (6 mois),

Phase 3 : Documents d'Objectifs et d'Orientations (DOO), concertation et approbation (8 mois),

Phase 4 : Arrêt du projet (8 mois).

L'approbation du SCoT du Bergeracois est prévue pour le dernier trimestre de l'année 2014.

Assainissement collectif :

➤ Règlement intérieur :

La municipalité a mis en place un règlement intérieur du Service de l'Assainissement Collectif de la commune de Cours-de-Pile. Ce document établi par la collectivité et adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2011 définit les conditions de réalisation des ouvrages de raccordement au réseau d'assainissement et les relations entre l'exploitant (la commune) et l'abonné au service.

Concernant les *Modalités et délais de paiement* le règlement stipule qu'en l'absence de consommation d'eau potable, la redevance sera calculée sur la base d'un volume forfaitaire de 50 m³.

Dans les *cas d'exonération* à la suite d'une fuite accidentelle justifiée, le volume exonéré correspondra aux volumes consommés au-delà de la moyenne établie sur les 3 années précédentes.

Le Conseil Municipal s'est par ailleurs prononcé pour le maintien de la gratuité des contrôles de conformité effectués par la collectivité à l'occasion de cessions de propriété.

Pour bénéficier du service de l'assainissement collectif les usagers devront désormais souscrire un contrat de déversement.

➤ Contrat de déversement :

Comme précisé au chapitre 2 du Règlement Intérieur du SAC, un « Contrat de déversement » devra être signé par les nouveaux usagers du service de l'assainissement collectif, c'est-à-dire souhaitant et ayant obligation de se raccorder au réseau correspondant (se renseigner en Mairie).

➤ Raccordement de la commune de St Nexans :

Un projet de raccordement du secteur des Farguettes de la commune de Saint-Nexans sur la station d'épuration de Cours-de-Pile est à l'étude. Pour ce faire les deux municipalités ont validé conjointement une convention entre les deux collectivités autorisant la commune de Saint-Nexans à procéder au raccordement de son réseau d'eaux usées sur le poste de relevage de Bazet sous réserve de la capacité de transit et de traitement des eaux usées des ouvrages de son service d'assainissement.

Environnement, qualité de vie :

➤ Divagations animales :

Dans une précédente édition (N° 28-juin 2011) nous faisons un **Rappel de la réglementation en vigueur :**

Tout animal domestique empruntant la voie publique doit être tenu en laisse et sous la surveillance immédiate de son propriétaire. Les animaux errants peuvent être

saisis pour être conduits à la fourrière. Le fait de laisser divaguer un chien sur la voie publique est passible d'une amende de deuxième classe.



Malgré cela, ce que nous redoutions est arrivé : pas moins de 25 brebis, soit la totalité du cheptel d'un habitant de la commune de Cours-de-Pile, ont été attaquées dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 novembre dernier.

Blessés, atrocement mutilés et pour certaines d'entre eux tués sauvagement, les ovins ont été pris en charge pendant plus de quatre heures par un vétérinaire estimant que les « agressions » pourraient être l'œuvre d'un ou plusieurs chiens.

Il va s'en dire que le propriétaire des moutons a déposé une main courante au commissariat de police de Bergerac.

Nous rappelons donc une nouvelle fois que les propriétaires de chiens et autres animaux domestiques divagant sur le territoire de la commune encourent de sévères sanctions car leur responsabilité sera engagée en cas de problème, surtout si ce dernier est comparable à celui que nous venons d'évoquer.

Pensez au recensement :

Bientôt 16 ans !

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent obligatoirement se faire enregistrer à la Mairie de leur domicile au cours du trimestre qui suit leur date de naissance. Ce recensement donnera lieu par la suite à une convocation à la **Journée défense et citoyenneté**.

☞ L'attestation correspondante est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Renseignement et contact pour la Dordogne : Centre du Service National de Limoges- tél. 05 55 12 69 71 ou 74 – www.defense.gouv.fr/jdc

Listes électorales :

Les nouveaux arrivants sur la commune et les jeunes qui viennent d'avoir ou auront 18 ans avant les prochaines échéances électorales de 2012, sont invités à venir **se faire inscrire** à la Mairie **avant le 31 décembre 2011**.

Vie scolaire et associative :

➤ Noël des écoles :

La journée du jeudi 8 décembre restera probablement un bon souvenir pour tous les enfants des écoles qui se virent offrir un spectacle de marionnettes dédié à chaque classe.

C'était sans compter sur un délicieux repas amélioré le jeudi suivant où, en compagnie du Père Noël qui avait fait le déplacement, des friandises diverses et autres chocolats chauds furent distribués tout au long de l'après-midi. A noter que des élus et employés municipaux ont eu le plaisir de savourer les mets particulièrement bien préparés par le sympathique cuisinier des écoles, apprécié de tous, petits et grands.

➤ Marché de Noël - Téléthron :

Malgré une météo capricieuse, les exposants, le public et les participants à la course du Téléthron étaient au rendez-vous ! Un grand merci à tous les organisateurs bénévoles.

➤ Médiathèque :

- Horaires d'ouvertures :

Lundi de 15:00 à 18:15

Mercredi de 14:00 à 18:00

Vendredi de 15:00 à 19:00

Depuis l'inauguration du 7 octobre dernier les bénévoles ne manquent pas d'idées pour faire vivre cette nouvelle structure.

• La bibliothèque :

Six personnes référentes participent bénévolement à son animation. Cinq nouvelles personnes se sont manifestées pour apporter leur aide.

A la date du 1^{er} décembre, trente personnes ont à ce jour pris leur carte d'adhérent et on comptabilise 59 sorties de livres adulte et 69 sorties de livres enfants.

Cent trente-trois personnes se sont rendues à la bibliothèque ainsi que les élèves d'une classe primaire.

L'étiquetage des livres donnés et non gérés par la BDP se poursuit et on constate de nouveaux dons depuis l'ouverture de la bibliothèque.

• La médiathèque :

- **Du 5 au 30 janvier 2012**, exposition de peintures abstraites- Claire DESCAMPS - intitulée " A la folie..."-Vernissage le samedi 7 janvier à 18h30.

- **Les jeudis de la médiathèque (20h30) :**

Le programme suivant est proposé pour le semestre à venir :

- 19 janvier 2012 : « Histoire de l'Institut du Tabac de Bergerac, 80 ans au service de la recherche » par René Delon, ancien Directeur de l'institut des tabacs,
- 16 février 2012 : « De l'auteur au lecteur, la chaîne du livre » par Bernadette Paringaux Directrice des Editions Fédérop à Gardonne et Jean-Paul Blot,
- 15 mars 2012 : « Abeilles, une autre histoire » par Gilles Quinard, apiculteur,
- 19 avril 2012 : « A propos de la clarinette,... » musique de chambre par l'Ensemble Bois et Vent,
- 24 mai 2012 : « Les paysans dans la peinture » par Jean-Yves Bertin, professeur d'Arts Plastiques
- 14 juin 2012 : « Sur le chemin de l'Etoile, en route vers Compostelle » par Christiane et Alain Deffarge.

▪ **Evènements récents :**

- **Les contes de Noël :** le mercredi 14 décembre, une vingtaine d'enfants accompagnés de leurs parents ont écouté des contes de Noël lus par 4 conteuses. Un goûter a ensuite été offert par l'association Mnémosyne.



- **Le 15 décembre 2011 les Amis d'Ulysse** ont inauguré les « jeudis de la médiathèque ». Une quarantaine de personnes ont applaudi les montages photos des voyages organisés en Pologne et dans le Var. Cette agréable soirée s'est terminée autour de la galette et du pot de l'amitié.



➤ **Club des Aînés Ruraux :**

Les membres du club des Aînés ruraux ont fêté Noël autour d'un bon repas au restaurant du village, chez « Bubu ». Par chance le père Noël est venu, avec dans sa hotte des chocolats et surtout beaucoup de fous rires. Pour tous, ce repas fut une succession de moments de convivialité, d'amitié, de partage et de joie.



➤ **Calendrier des manifestations prévues à Cours-de-Pile pour l'année 2012**

- **Samedi 17 et dimanche 18 mars 2012 :** Marché des arts (professionnels) organisé par l'Inter-association de Cours de Pile.
- **Lundi 30 avril 2012 à 21 h00 :** Spectacle théâtral avec les acteurs amateurs de l'association culturelle Mnémosyne.
- **Mardi 1er mai 2012 :** Traditionnelles "Foulées de Cours de Pile", déjeuner champêtre, animations diverses tout au long de la journée. Organisation : Inter-association de Cours de Pile.
- **Samedi 7 juillet 2012 (21h00) :** Gala de danses organisé par l'association Mnémosyne.
- **Samedi 25 et dimanche 26 août 2012 :** Fête votive organisée par l'Inter-association de Cours de Pile.

Etat-civil : (depuis la parution n° 28- Juin 2011)

• **Naissances :**

GOMBAUD Iloan Xabi le 22/06/2011
 NOBLEMAIRE Liàna le 01/07/2011
 SASSENHAGEN Enzo Jacques Hermann le 11/07/2011
 SUPIOT Thiméo le 25/07/2011
 BUEGER Lola Léa le 18/08/2011
 LAFAYE Kalann Lilie le 12/09/2011
 CARIO Maëlia le 10/10/2011
 GAINON Léa Leïla le 18/10/2011
 COUMES LEFÈVRE Inès Lovely Océane le 17/11/2011

BONNEAU Charlie Marie-Madeleine le 22/11/2011
 PIMPAUD Lou-Anne Catherine Marie Jacqueline le 01/12/2011
 CAILLAUT Axel le 12/12/2011
 DAUHER Haley Lydia le 13/12/2011

• **Mariages :**

MATHIEU Céline et BETHUNE Pascal Jean-Pierre le 16/07/2011
 RIGO Sonia, Sandra et CHARRIERE Yan Elie Marc le 13/08/2011
 COSTES Chantal, Michelle et BISSIÈRE Yves Jean Raymond le 27/08/2011
 VARLET Déborah Berthe et KUENTZ Sébastien le 02/09/2011

• **Décès :**

REINHARD Gabriel le 07/07/2011
 FRANÇOIS Marcel Jean le 10/08/2011
 LAFON Mauricette Juliette née PIETTE le 03/09/2011
 NOËL Michelle Gilberte née LAUZEILLE le 07/11/2011
 MICHEL Jeannine Colette née BELUGUE le 09/12/2011